

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE RETRAIT DE BOÎTES AUX LETTRES DES RUES DE TORONTO

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des postes. On est en train de retirer 700 boîtes aux lettres des rues de Toronto. Que pense le ministre de cette réduction alors qu'il a souvent dit qu'il voulait améliorer le service postal?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai répété à plusieurs reprises que la Société canadienne des postes doit administrer et gérer son argent de la façon la plus efficace possible et qu'elle doit constamment revoir son service de livraison de façon à le rendre plus compatible, afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût possible. C'est ce qu'elle s'est engagée de faire. Ce sont des décisions corporatives qui sont prises, et nous avons l'intention de les respecter.

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'ACCORDE PAS LA PRIORITÉ AU BESOIN DE SERVICES

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Sur quoi se fonde le ministre pour penser que les épargnes de cette réduction des boîtes aux lettres vont être plus grandes que la perte de revenus découlant de l'augmentation des inconvénients du service? Le coût est-il la seule chose qu'il considère? Pourquoi ne pas considérer le besoin de services?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense que je viens tout simplement de répondre également à cette question. Je dis que la Société a l'obligation d'essayer de donner le meilleur service possible au meilleur coût possible. Elle est en train constamment de revoir son service pour réaliser cet objectif.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il s'agit encore de la question du patronage du gouvernement conservateur. Le vice-premier ministre est-il au courant du fait qu'un tiers des personnes choisies parmi celles qui ont présenté des résumés à notre Comité sur les droits de la personne ont indiqué qu'une des premières raisons pour être choisies, c'est qu'elles sont membres du parti progressiste conservateur? Est-il d'accord que M^{me} Marie-Thérèse Landry, dans son résumé, dit par exemple: On a expérimenté de bonnes années, M. Léon Balcer était le ministre des Transports dans le gouvernement Diefenbaker. Est-ce ainsi qu'on choisit les personnes...

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la députée fait allusion aux nominations au Tribunal des droits de la personne, où le gouvernement est tenu de

nommer des gens représentatifs de la société canadienne. J'ignore si certaines des personnes en question sont d'allégeance conservatrice, mais si le tiers l'étaient, ce ne serait pas énorme. Même les plus récents sondages montrent que nous avons l'appui du tiers des Canadiens. D'ici les prochaines élections, ce sera les deux tiers.

Des voix: Bravo!

LA COMPÉTENCE DE L'UNE DES PERSONNES NOMMÉES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, l'opposition n'est pas seule à protester. En effet, d'un bout à l'autre du Canada, les défenseurs des droits de la personne sont d'avis qu'on a tourné le Tribunal en dérision.

Le ministre accepte-t-il pour preuve de compétence des antécédents comme ceux de M. S. Charles Facey, par exemple...

Des voix: Règlement!

Mme Copps: ... qui signale, entre autres, avoir contribué au fonds de défense de Robert Coates. Est-ce une raison pour que le gouvernement le nomme au Tribunal des droits de la personne?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, on dirait que la députée ne reconnaît pas de droits aux conservateurs, ni d'intérêt envers les droits de la personne. Elle se trompe royalement. Pourquoi s'en prend-elle à Goldie Hershon, du Québec, à Maria Teresa Domaradzki, du Québec aussi, à Peter L. Bortolussi, de l'Ontario, à Jenny C. Wong, de la Colombie-Britannique...

M. le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: ... et à Ronald Lou-Poy, également de cette province, pourquoi dénigre-t-elle leur valeur et leur compétence alors qu'ils ont accepté bénévolement ces postes afin de venir en aide aux Canadiens? C'est ignoble de s'attaquer ainsi à des gens de bien.

M. le Président: A l'ordre!

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON DEMANDE LA SUSPENSION IMMÉDIATE DU PRÉSIDENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, hier le vérificateur général du Canada a annoncé qu'une somme de 57 millions de dollars avait disparu dans la brume. On est incapable d'en expliquer l'utilisation. Si cette chose-là arrivait dans une compagnie publique cotée à la Bourse, il y aurait immédiatement des enquêteurs, des saisies de livres. Cela arrive au niveau d'une société d'État. Est-ce que le secrétaire d'État, qui remplace aujourd'hui le ministre des Communications, peut s'engager à suspendre immédiatement le président de Radio-Canada et à mettre immédiatement en tutelle le conseil d'administration de Radio-Canada en attendant une enquête appropriée et urgente?